

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2025

Présents : V. ARRIGHINO, S. COMBE, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, D. PICCHIONI, R. PASSELANDE, J-L SOZET, A. TURC
Absents excusés : P. ROBERT

PRESENTATION ET VOTE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE SECURISATION DE LA RD 529

Le marché de travaux de sécurisation de la RD529 se solde par un avenant de 37.924,93€ HT afin d'intégrer des travaux supplémentaires (Démolition fosse septique, bascule évacuation des eaux pluviales, mise aux normes du feu tricolore, etc.).

Pour rappel, le montant initial du marché s'élevait à 609.478,70 € HT. L'avenant proposé porte le montant final du marché à 647.403,63€ HT, soit une augmentation de 6.22%.

La réception de chantier est prévue le 28 février à 13h30.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.

Ces crédits seront repris dans le budget 2025 et doivent permettre de disposer de crédits pour commencer les premières opérations d'investissement. Aux vues des ouvertures de crédit 2024, il est proposé le vote suivant :

Chapitre	Crédits votés en 2024	¼ proposé en 2025
20	92.034,31	23.000
204	88.314,10	22.000
21	11.178,10	2.790
23	988.276,65	240.000

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION ET VOTE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS

L'article R2321-2 3° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les communes ont l'obligation de constituer une dépréciation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune.

Par budget, un taux de dépréciation est à retenir pour les créances de plus de deux ans à la clôture de l'exercice. Un taux minimal de 15% est ainsi recommandé.

Pour information, ce montant serait de l'ordre de 700€ pour le budget eau et 1350€ pour le budget principal. Le budget de la régie des transports ne faisant pas remonter de créances non recouvrées.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU TITRE DE LA PREVOYANCE

Par délibération du 23 septembre 2024, la commune a choisi d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion avec une participation employeur à hauteur de 10 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation.

Il est aujourd'hui proposé de passer cette participation à 15 € brut par agent et par mois quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent à compter du 1er mars 2025.

Pour information, le centre de gestion préconise une participation employeur à hauteur de 26 € / mois.

La proposition de 15 € / mois est dans la continuité de ce que pratiquent les communes du territoire.

Au 1er janvier 2026, la participation employeur à la couverture complémentaire santé sera portée à 50%.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION CONCERNANT LA MUTUELLE SANTE ET LE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Afin de préparer le renouvellement de contrats concernant les avantages sociaux des agents, le Centre de Gestion (CDG) 38 propose d'adhérer à un conventionnement afin de leur laisser la possibilité de négocier les contrats à venir.

La Commune se réservant le droit de signer les contrats proposés par le CDG ultérieurement.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROGRAMME DE COUPE EN FORET COMMUNALE

L'ONF requiert l'approbation de la Commune concernant le programme de coupes de bois à savoir coupes de 394m³ de bois qui seront ensuite revendus au profit de la Commune.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES BOISERIES DES BATIMENTS DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département pour rénover les boiseries des bâtiments de l'école et de la mairie.

Un premier devis a été réalisé auprès de l'entreprise Casacolor pour un montant total de 59.820.06 € TTC.

Ce devis sert de base aux demandes de subvention et doit encore être retravaillé (recherches d'économies, mise en concurrence, etc.). Le vote porte uniquement sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention et n'engage pas les travaux.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

VOTE DES NOUVEAUX TARIFS DES REDEVANCES RELATIVES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

A compter du 01/01/2025 les redevances pour modernisation des réseaux de collecte et pour pollution domestique disparaissent. La redevance « Prélèvement de la ressource en eau » est maintenue.

Trois nouvelles redevances entrent en vigueur :

- La redevance sur la consommation, dont les abonnés aux réseaux d'eau potable sont redevables (0.43€HT/m³)
- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, dont les collectivités compétentes en distribution de l'eau potable sont redevables. (0.05€ HT/m³)
- La redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, donc les collectivités compétentes en épuration des eaux usées sont redevables. (0.03€ HT/m³).

Le but de ces nouvelles redevances est de moduler la facturation en fonction des performances et de la connaissance de la commune de son réseau d'eau.

Ces créations n'auront pas d'impact sur la facturation 2025.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DU FOND TERRITORIAL EDUCATIF RURAL

Afin de permettre à l'école de solliciter des aides via le fond territorial éducatif rural, il est proposé de signer une convention de mutualisation avec la Communauté de Communes de la Matheysine.

Cette convention doit permettre à l'école de Monteynard de solliciter des financements auprès de la Communauté de Communes destinés aux actions de nature sociale et éducative.

La convention est signée pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 et peut être reconduite par avenant.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PRESENTATION ET VOTE D'UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DU LOYER DU HANGAR AGRICOLE

La commune loue un hangar agricole afin d'y stocker du matériel communal.

Le bail actuel prévoit un loyer annuel de 1.060 € / an et le propriétaire du hangar souhaite voir le loyer revalorisé à 1.500 € / an.

Compte tenu du fait que le loyer n'a pas été revalorisé depuis sa signature, il va être exceptionnellement proposé une révision du loyer à 1.300 € / an au propriétaire.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION DE PARTICIPATION A L'ACHAT DE BILLETS DU PETIT TRAIN DE LA MURE POUR LES HABITANTS

Depuis 2021, la Commune délibère en faveur d'une participation à hauteur de 50% d'un billet aller-retour pour découvrir le parcours du petit train de La Mure.

La convention est arrivée à terme. Il convient de décider de son renouvellement.

Pour information, le coût de la convention sur 2023-2024 a été inférieur à 200€.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION D'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

L'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) représente les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la commune (pour un coût de 148.64€).

La commune a déjà sollicité l'ANEM sur des questions spécifiques au territoire. L'ANEM est également un acteur des négociations sur les délégations de compétence eau et assainissement vers les Communautés de Communes.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Voieries communales

Une étude sur le classement des voieries communales est en cours. Actuellement, seuls 5 kilomètres de voiries sont classés contre 18 kilomètres potentiels. Ce reclassement permettrait d'augmenter la dotation au budget.

- Local associatif – Salle polyvalente

Un travail est en cours à l'étage de la salle polyvalente pour doter les associations d'armoires sécurisées et dégager les accès aux VMC. En parallèle, les clefs des associations vont être récupérées pour être remise contre signature avec les accès adéquats.

- Bibliothèque « Le petit train des livres »

L'association « le petit train des livres » a demandé à être intégrée au réseau Maticena. L'intégration impliquerait une participation communale à hauteur de 2 € / habitant / an mais impacterait aussi le fonds de la bibliothèque. Une réflexion de l'association est en cours sur ce sujet.

Concernant les horaires d'ouverture, la bibliothèque sera désormais également ouverte les 1ers et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 11h45.

- Retour sur le conseil d'école

Les retours des parents délégués sont positifs. L'effectif reste stable pour la rentrée prochaine (62 inscriptions). Une demande a été faite concernant l'installation de volets roulants à l'extérieur du bâtiment sur la façade ouest. Une étude de réalisation va être commandée.

- Retour sur le projet de Villages Vivants

Villages vivants va étudier la solution d'installer des logements tout en conservant une surface commerciale sur le bâtiment de la maison Molière.

- Portage de repas

Renseignements ont été pris concernant le portage de repas sur la commune. A ce jour, deux restaurants du plateau proposent du portage de repas pour des tarifs allant de 11 à 15€ par repas. Les informations détaillées seront mises en ligne sur le site de la commune.

- Projet stade

Un premier projet pour l'aménagement du stade avait été présenté en décembre 2024 et avait permis de faire remonter des pistes d'amélioration.

Un nouveau projet a été présenté ce jour et doit encore être affiné mais permet d'ores et déjà la recherche de subventions.

La volonté reste d'implanter un terrain de foot à 8, un espace multisports, une tyrolienne et un dernier espace qui reste à définir. Autour de cet espace, pourrait s'articuler un parcours santé ainsi que l'implantation de gradins vers l'entrée de la salle polyvalente, permettant d'ouvrir l'espace. Une halle pourrait également être implantée à proximité pour le marché et les événements festifs du village.

- Dates à retenir

Le prochain conseil municipal est prévu le 17 mars prochain.

La fête du village aura lieu le 5 juillet.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.

